



LA FLAMENGRÉE

N° 126

Bulletin d'informations municipales de Septembre 2020



Marie de LA FLAMENGRÉE  
54 route nationale  
02260 LA FLAMENGRÉE

☎ 03 23 97 26 21  
Fax 03 23 97 33 50  
Mail [mairie.laflamengrie@wanadoo.fr](mailto:mairie.laflamengrie@wanadoo.fr)  
Site internet [www.laflamengrie.fr](http://www.laflamengrie.fr)  
Facebook Mairie Flamenarie

Ouverture du secrétariat de mairie :  
Du lundi au vendredi de 8h00 à 12h30

*Bulletin imprimé par la mairie de La Flamengrie*

## INFORMATIONS PRATIQUES

### PERMANENCE DU MAIRE : M. Jean FOURDRIGNIER

Chaque jour ouvrable à partir de 11 heures ou sur rendez-vous le mercredi de 17H00 à 19H00

☎ 06 87 14 77 33 E-mail [haiebergere@free.fr](mailto:haiebergere@free.fr)

### PERMANENCE DES ADJOINTS : Sur rendez-vous

Pierre ALLONSIUS ☎ 06 37 94 10 65

le lundi, mercredi, vendredi de 8H00 à 12H00

Marie DETERME ☎ 07 68 17 09 56 E-mail [haiebergere@free.fr](mailto:haiebergere@free.fr)

le mardi, jeudi 10H00 à 12H00

Stéphane CUISSET ☎ 06 40 26 81 43 E-mail [stephanecuisset02@gmail.com](mailto:stephanecuisset02@gmail.com) à convenir

## SOMMAIRE

PAGE 3	Edito du 1 <sup>er</sup> Adjoint
PAGE 4	Comptes rendu des conseils municipaux
PAGE 10	Etat Civil
PAGE 11	Retour à l'école
PAGE 12	Présentation de l'équipe enseignante
PAGE 13	Mise en place de la cantine
PAGE 14	Les travaux
PAGE 16	Professionnels et Commerçants
PAGE 17	Le respect de la Nature
PAGE 18	La rentrée des associations
PAGE 19	Le marché, Cérémonie
PAGE 20	Les commissions extra-municipales
PAGE 22	Infos diverses



## L'EDITO DU 1<sup>er</sup> Adjoint

*Chères Flamengroises, Chers Flamengrois,*

Ce n'est pas l'habitude qu'un adjoint s'adresse à Vous pour l'édito du bulletin municipal.

C'est avec un grand plaisir que je le fais.

Depuis quelques mois, beaucoup de travaux et d'aménagements ont été faits, grâce à la fois à une bonne coordination des élus, mais surtout par la compétence des employés communaux.

Durant l'été, deux jeunes employés sont venus assister les ouvriers communaux ; ils nous ont bien aidés et nous sommes heureux d'avoir pu occuper ces jeunes, volontaires et courageux.

Tout n'est pas toujours simple à gérer ; l'unité des élus et la bonne compréhension des habitants font partie de la réussite de tous nos projets.

En cette période de pandémie, d'autres problèmes viennent souvent modifier la bonne marche d'une commune. Tous les élus, employés communaux, secrétaire de mairie, personnel enseignant font preuve de dévouement pour régler au mieux les aléas de cette période difficile et quelquefois anxiogène.

Durant le trimestre à venir, les exploitants agricoles ou propriétaires vont recevoir un courrier concernant l'entretien des haies en bord de route. Pour des raisons de sécurité routière, de lignes électriques et téléphoniques, je vais donc demander d'effectuer des travaux d'élagage dans de brefs délais. Pour ceux qui sont concernés, ils peuvent déjà commencer à effectuer les travaux.

Pour finir, vous pouvez vous rendre compte de tout ce qui a été fait ; encore beaucoup reste à faire.

Nous vous demandons patience, compréhension et surtout un peu de civisme.

Nous sommes bien entendu à l'écoute de tous.

Je citerai pour finir un vieux proverbe « SEUL ON VA PLUS VITE, MAIS ENSEMBLE ON VA PLUS LOIN »

Bonne lecture.

Pierre ALLONSIUS

# CONSEILS MUNICIPAUX



## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 2020

Étaient présents : Monique LEQUY, Isabelle LEJEUNE, Jean-Patrice LEJEUNE, Sandrine HEUCLIN, Stéphane CUISSET, Jean FOURDRIGNIER, Pierre ALLONSIUS, Marie DETERME, Vanessa DELCOURT, Delphine SAVAREUX, Alain THIEFAINE, Jean-Noël BERTRAND, Agnès ROUSSEAU, Jean-Charles COUPEZ

Absente excusée : Odile CAPLAIN

Assistait à la séance : Lydie CLEMENT

Le quorum étant atteint, le Maire, Jean FOURDRIGNIER ouvre la séance à 18 h 30.

Désignation d'une secrétaire de séance : Madame DETERME Marie est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

### Adoption du procès-verbal de la réunion du 23 mai 2020

Il n'y a aucune question sur le procès-verbal, celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

Le Maire demande à l'ensemble des conseillers l'ajout d'une délibération non prévue à l'ordre du jour : loyer du local loué par la commune au « Jardin de Clara ». Tous les conseillers sont d'accord. Ce point important sera traité en dernière position.

### DELEGATION DU MAIRE :

Le Maire fait lecture de la proposition de délibération relative aux délégations qui peuvent lui être consenties par le conseil municipal (annexe 1).

Il est précisé également que sur le paragraphe 3, l'autorisation est donnée au Maire de signer mais pas de délibérer. Les délégations proposées sont adoptées à l'unanimité.

### DELEGATION DES ADJOINTS :

En ce qui concerne les 3 adjoints, le maire leur donne délégation générale de signature en son absence.

Il précise également qu'il nomme 2 conseillers délégués.

- **Agnès ROUSSEAU** : conseillère déléguée à l'éducation et au périscolaire
- **Alain THIEFAINE** : conseiller délégué aux affaires sociales, à l'intergénérationnel, au patrimoine, au devoir de souvenir et aux archives municipales.

Adopté à l'unanimité.

### Décision portant autorisation générale à poursuites au profit du comptable public.

Il est rappelé que le code général des collectivités territoriales pose comme principe que chaque poursuite de débiteur d'une collectivité locale n'ayant pas acquitté sa dette envers celle-ci doit avoir l'accord préalable de l'ordonnateur de la collectivité. Pour des raisons de commodité et d'amélioration du recouvrement des recettes communales, il est possible de donner une autorisation permanente et générale au comptable public pour effectuer ces démarches sans demander systématiquement l'autorisation de l'ordonnateur. Ainsi, le comptable pourra procéder à l'édition des commandements de payer pour les redevables défaillants, ainsi qu'à la liquidation des frais afférents.

La décision est adoptée à l'unanimité

### Délibération désignant les délégués auprès de l'USEDA.

Monsieur le Maire rappelle que la commune adhère à l'Union des Secteurs d'Energie du Département de l'Aisne. Il convient donc de désigner deux délégués.

Il est fait appel aux candidatures

**Marie DETERME et Jean-Noël BERTRAND** sont candidats.

Ils sont élus à l'unanimité.

### Délibération désignant les délégués auprès du SENA

Monsieur le Maire rappelle que la commune adhère au Syndicat des Eaux du Nord de l'Aisne.

Il convient de désigner deux délégués titulaires et un délégué suppléant.

**Marie DETERME et Jean-Noël BERTRAND** sont candidats TITULAIRES

**Alain THIEFAINE** est candidat SUPPLEANT.

Ils sont tous les 3 élus à l'unanimité.

### Délibération portant désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres

Jean Fourdrignier explique qu'à la suite des élections, il convient de constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Il est fait appel aux candidatures. Une liste est composée de :

#### 3 TITULAIRES

Monique LEQUY

Marie DETERME

Jean-Patrice LEJEUNE

#### 3 SUPPLEANTS

Pierre ALLONSIUS

Jean-Noël BERTRAND

Delphine SAVAREUX

Le vote a lieu à bulletin secret et donne le résultat suivant :

Nombre de votants : 14

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombres de suffrages exprimés : 14

Sièges à pourvoir : 3 titulaires + 3 suppléants

Sont élus : Titulaires : **Monique LEQUY, Marie DETERME, Jean-Patrice LEJEUNE**

Suppléants : **Pierre ALLONSIUS, Jean-Noël BERTRAND, Delphine SAVAREUX**

### Délibération désignant les membres des commissions municipales.

Le Maire explique que différentes commissions doivent être créées au sein du conseil.

Le Maire donne lecture des différentes commissions qu'il souhaite voir se mettre en place :

- Commission des finances
- Commission des travaux
- Commission des affaires scolaires
- Commission du sport et de la culture
- Commission de la communication
- Commission des affaires sociales

**COMMISSION DES FINANCES**

- Marie DETERME
- Stéphane CUISSET
- Jean-Charles COUPEZ
- Pierre ALLONSIUS
- Jean-Noël BERTRAND

**COMMISSION  
DES TRAVAUX**

- Pierre ALLONSIUS
- Jean-Noël BERTRAND
- Alain THIEFAINE
- Delphine SAVAREUX

**COMMISSION DES AFFAIRES  
SCOLAIRES**

- Agnès ROUSSEAU
- Isabelle LEJEUNE
- Odile CAPLAIN
- Marie DETERME

**COMMISSION DU SPORT ET  
DE LA CULTURE**

- Stéphane CUISSET
- Isabelle LEJEUNE
- Delphine SAVAREUX
- Jean-Charles COUPEZ

**COMMISSION DE LA  
COMMUNICATION**

- Stéphane CUISSET
- Jean-Charles COUPEZ
- Agnès ROUSSEAU
- Vanessa DELCOURT

**COMMISSION DES AFFAIRES  
SOCIALES**

- Monique LEQUY
- Isabelle LEJEUNE
- Vanessa DELCOURT
- Alain THIEFAINE
- Sandrine HEUCLIN

**COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS :**

Cette commission répond à d'autres critères et sera constituée lors d'un prochain conseil. Elle sera composée de 6 titulaires et de 6 suppléants. La liste sera soumise ensuite à la TG qui désignera les personnes.

**DELIBERATION FIXANT LE TARIF DE FACTURATION D'ETIQUETTES FOURNIES POUR LES ELECTIONS MUNICIPALES PAR LA COMMUNE**

Monsieur LAMENDIN a sollicité la commune pour la fourniture d'étiquettes-adresses lors des élections municipales. Le conseil doit fixer le tarif des étiquettes. Le conseil fixe le montant de l'étiquette à 0.05 €. Il sera donc facturé à Monsieur LAMENDIN 797 étiquettes à 0.05 €.

**DELIBERATION CONCERNANT LA REMISE GRACIEUSE DE LOYER COMMERCIAL**

Le Maire explique que le commerce « Le Jardin de Clara » a été dans l'obligation de fermer pendant toute la période de confinement.

A l'unanimité, les membres du conseil décident d'accorder une remise gracieuse.

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> JUILLET 2020

Etaients présents : Odile CAPLAIN, Isabelle LEJEUNE, Marie DETERME, Jean-Noël BERTRAND, Pierre ALLONSIUS, Jean FOURDRIGNIER, Delphine SAVAREUX, Jean-Charles COUPEZ, Monique LEQUY, Sandrine HEUCLIN, Jean-Patrice LEJEUNE, Vanessa DELCOURT, Agnès ROUSSEAU, Stéphane CUISSET

Absent excusé : Alain THIEFAINE

Assistait à la séance : Lydie CLEMENT

Secrétaire de Séance : Marie DETERME

Alain Thiéfaïne, absent excusé a donné procuration pour l'ensemble des votes de cette réunion à Jean-Charles Coupez.

### Approbation du P.V. de la réunion du 8 juin 2020

Il n'y a aucune question sur le procès-verbal et il est adopté à l'unanimité.

### Taux d'imposition

Après présentation et discussion, le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales est reconduit sans aucune augmentation, à savoir :

Taxe foncière bâti : 11.01 %

Taxe foncière non bâti : 24.74 %

Le maire précise que suite à la réforme de la taxe d'habitation, les taux sont figés sur les taux 2019.

Adopté à l'unanimité

### Affectation des résultats 2019.

Le compte administratif 2019 a été approuvé par l'ancien conseil municipal le 24 février 2019. Il présentait un excédent de fonctionnement. Ceux-ci doivent donc être affectés au budget 2020.

Adopté à l'unanimité

### Durée des amortissements

Afin de renflouer la section d'investissement pour des achats futurs qui ne pourraient peut-être ne plus être réalisés, le maire propose d'amortir la chaudière achetée l'an passé. Cet amortissement pourrait être réalisé sur 5 ans

Adopté à l'unanimité

### Création d'un poste de rédacteur

Le maire propose de créer un poste de rédacteur territorial sur lequel, la secrétaire en poste, actuellement adjoint administratif, pourrait être nommée. Le poste sera donc, comme prévoit les textes, publié par le centre de gestion. D'autre part, le poste sera inscrit au tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020.

Adopté à l'unanimité

### Création d'un poste de saisonnier

Afin de renforcer l'équipe technique et comme tous les ans, pendant la période de vacances, il est prévu d'embaucher un ouvrier pendant les mois de juillet et août.

Pierre Allonsius a rencontré 2 jeunes de la commune qui ont fait acte de candidature spontanée. Un pour juillet et l'autre pour août 2020.

Adopté à l'unanimité

## **B.P. 2020**

Le B.P. a été envoyé à tous les membres du conseil. Madame Determe a fait un B.P. présenté de façon différente au document officiel de la commune afin de permettre à tous les membres du C.M. de faire la comparaison entre le BP et le CA 2019. Cependant toutes les lignes sont identiques.

La commission des finances a été réunie le 18 juin et a donné son accord sur la présentation du budget, et Madame la perceptrice du Nouvion consulté le 26 juin a également donné un avis positif sur la présentation de ce document et sur la durée des amortissements.

Adopté à l'unanimité.

### **Commission communale des impôts directs.**

Le maire explique que suite aux élections du nouveau conseil municipal, nous devons procéder à la constitution d'une nouvelle commission des impôts.

Le conseil doit désigner 12 titulaires et 12 suppléants parmi les contribuables de la commune et ce sera la direction des services fiscaux qui désignera 6 titulaires et 6 suppléants. Il souhaite qu'il y ait des membres du conseil municipal dans cette commission.

Le maire va consulter les anciens membres de la commission pour connaître leurs intentions.

- Jean Patrice Lejeune est candidat

### **Redevance d'occupation du domaine public par les opérateurs de communication électronique**

Le maire rappelle que c'est une redevance due par les opérateurs de communication électronique, dont Orange. Le montant de cette redevance est fixé par l'article R.20.52 du code des postes et des communications électroniques.

Adopté à l'unanimité.

### **Redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux de distribution de gaz.**

Le principe de cette redevance n'a pas été actualisée depuis le décret du 2 avril 1958.

Le montant de cette redevance est fixée au taux maximum en fonction du linéaire exprimé en mètres arrêté au 31 décembre de l'année précédente, elle est revalorisée automatiquement chaque année et s'élève pour l'année 2020 à 359.58 € qui seront payés par l'USEDA.

Adopté à l'unanimité.

### **Questions diverses :**

#### **Mission Locale**

La commune a été sollicitée pour payer une cotisation annuelle à la mission locale qui est le relais des politiques d'insertion pour les jeunes de 16 à 25 ans en Thiérache. Elle sert à les accompagner dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle.

Jusqu'à présent la Commune de La Flamengrie refusait de verser cette cotisation.

Cette proposition d'adhésion est acceptée par tous les conseillers.

#### **Distribution du magazine de la commune**

Le maire rappelle que ce sont les conseillers qui distribuent le magazine. Le seul problème : boîte aux lettres personnelle ou boîte collective. Normalement tout le courrier doit être déposé dans les boîtes collectives, mais nombre d'habitants ont leur propre boîte. Le maire va prendre contact avec la poste pour connaître « les boîtes officielles ».



## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020

Etaient présents : Agnès ROUSSEAU, Pierre ALLONSIUS, Jean Patrice LEJEUNE, Odile CAPLAIN, Stéphane CUISSET, Jean Charles COUPEZ, Delphine SAVAREUX, Jean Noël BERTRAND, Jean FOURDRIGNIER, Marie DETERME

Absents excusés : Isabelle LEJEUNE, Alain THIEFAINE, Monique LEQUY, Vanessa DELCOUR, Sandrine HEUCLIN

Une secrétaire de séance est nommée : Marie DETERME

Pouvoirs ont été donnés :

Monique Lequy à Marie Determe, Isabelle Lejeune à Pierre Allonsius, Alain Thiéfaïne à Jean-Charles Coupez, Vanessa Delcour à Delphine Savareux.

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 1<sup>er</sup> juillet 2020 n'a suscité aucun commentaire et il est adopté à l'unanimité.

Jean Fourdrignier, maire, rappelle les textes en vigueur concernant le vote pour la représentation des membres du conseil municipal à l'élection des sénateurs qui aura lieu le 27 septembre 2020.

4 assesseurs sont désignés : (les 2 plus jeunes et les 2 plus âgés de l'assemblée).

Une liste de 3 titulaires et 3 suppléants est présentée par le maire.

TITULAIRES : Jean FOURDRIGNIER, Marie DETERME, Jean-Noël BERTRAND

SUPPLEANTS : Monique LEQUY, Alain THIEFAINE, Odile CAPLAIN

Tous les membres du conseil sont invités à voter à bulletin secret

A l'issue du vote, le dépouillement est effectué :

14 voix pour : Jean FOURDRIGNIER, Marie Determe

13 voix pour : Jean Noël BERTRAND

14 voix pour : Monique LEQUY, Alain THIEFAINE, Odile CAPLAIN

1 voix pour : Jean Patrice LEJEUNE

Il n'y a eu aucun bulletin blanc ou nul

Les calculs selon les coefficients prévus ont été faits.

Sont élus : Jean FOURDRIGNIER, Marie DETERME, Jean Noël BERTRAND, titulaires et Monique LEQUY, Alain THIEFAINE, Odile CAPLAIN, suppléants.

# ETAT CIVIL



## NAISSANCES

*La commune félicite les heureux parents !!*

DURSENT Soline 09/07/2020

LAMANT Ambre 04/07/2020

PARMENTIER Marceau 16/08/2020

PERON Mia née le 29/08/2020



## MARIAGES

*La commune présente tous ses vœux de bonheur aux mariés.*

DEHENRY Aurélien et GEORGES Delphine le 29/08/2020



## DECES

*La commune présente ses sincères condoléances à la famille et aux proches du défunt.*

LAHAYE Robert 29/07/2020

## RETOUR A L'ECOLE, 2 rentrées en quelques mois !!

Après la levée du confinement, les écoliers ont retrouvé le chemin de l'école, une première rentrée avant la rentrée de septembre !

Remise des récompenses aux futurs collégiens.

Le jeudi 2 juillet, les futurs collégiens ont reçu de la part de la municipalité un dictionnaire, et une encyclopédie en présence du Maire et de ses 3 Adjoints.



Pendant les vacances d'été de nombreux travaux et achats ont été effectués pour le groupe scolaire :

- Achat mobilier (tables et chaises) pour la classe de Mme Moreau
- Agrandissement de la classe de Mme Vallerand
- Pose de film opaque sur les fenêtres et hall d'accueil
- Installation de tableaux numérique dans 2 classes
- Mise en place d'une serrure dans le bureau de Mme Barbier
- La porte entre la cour et la mairie sera changée courant octobre



# PRESENTATION DE L'EQUIPE ENSEIGNANTE



Mme BARBIER  
Directrice  
CM1-CM2



Mme Morel  
CE2-CM1



Mme Vallerand  
CE1-CE2



M. Delcour  
CP-CE1



Mme Moreau  
CP



Mme Ego  
GS-MS



Mme Fontaine  
MS-PS-TPS



Mme Tacquenier  
mi-temps Mme  
Fontaine

## MISE EN PLACE DE LA CANTINE SCOLAIRE



A la demande de Jean FOURDRIGNIER et Marie DETERME, une rencontre a eu lieu le 14 Août dernier avec Mr RAMOLU, Gérant du Restaurant le Grand Cerf à La Capelle ;  
A la suite de cette entrevue et suite à l'invitation du Maire, le 25 août dernier, Mr Sébastien RAMOLU, fournisseur de la cantine municipale, était présent à la salle des fêtes pour la mise en place de la procédure Covid 19.



Le personnel, rappelé ce jour-là, a été formé aux bonnes pratiques sanitaires, mise en place de la distanciation, pour garantir un service en toute sécurité aux enfants.



## LES TRAVAUX

Un sens unique avec entrée rue Albert Lefebvre et sortie sur la nationale est désormais en application sur la place, un traçage a également été mis en place.



Le terrain de sports après être resté sans réel entretien retrouve peu à peu une seconde jeunesse ! Le court de tennis a été nettoyé, les poteaux de filets ont été changés (ils étaient en stock) un nouveau filet a été installé pour un investissement de 73€. Les lignes blanches ont été retracées. Merci à Jules, Maurice et Jean-Charles Coupez pour l'installation. Il reste encore à réparer et retendre le grillage, repeindre le sol, mais la pratique du tennis est de nouveau possible sans le risque de perdre ses balles dans les ronces !

Des tables de pique-nique ont été installées, de nouveaux buts de foot (en stock également) le seront très prochainement, la commune investissant uniquement pour un système de relevage des filets, des mats arrière et des nouveaux filets pour un montant de 550€.

La commune a fait appel au service de l'ADICA afin d'obtenir une idée du coût de réalisation d'une passerelle piétonne qui permettraient de traverser « la chaudière » et ainsi de relier le terrain au groupe scolaire, l'investissement étant supérieur à 100 000€, une autre solution est à l'étude.



Le terrain de pétanque n'est pas en reste, grâce à l'entreprise de terrassement David Lion, qui a offert bénévolement ses services, ainsi que 6 tonnes de Mâchefer, et aux bénévoles de La Fraternelle, la surface de jeu est de nouveau à niveau ! De quoi ravir les boulistes chevronnés et les amateurs de ce sport convivial !



Un abri de bus a été réalisé par les employés communaux à l'intersection du chemin du gravier et de celui du pied du terne. Les enfants du secteur peuvent désormais attendre le bus à l'abri et en sécurité.

L'habitation et les dépendances appartenant à la commune situées aux 40 route nationale ont été vidées de leurs contenus pendant l'été par la personnel communal.

Un expert de l'ADICA est venu visiter les bâtiments afin de pouvoir donner son avis sur les travaux à entreprendre. Les membres du conseil ont également visité les infrastructures avant une réunion de conseil, afin de juger du potentiel des lieux.



## A VOTRE SERVICE

**SANNIER ANTHONY EURL**

- Maçonnerie générale
- Ravatement de façade
- Isolation / Plâtrerie
- Carrelage

5 rue d'Haudroy  
02260 LA FLAMENGRIE

**06.37.52.31.09**  
sanniermaconnerie@hotmail.com



Photo: 83717311600016



**Betty Coop**

Coiffeuse  
à domicile

**CARTE DE FIDÉLITÉ**

**06 42 89 71 74**

Imp: Dédéprinte - Fougères



02140 GERCY  
02260  
LA FLAMENGRIE  
sarl.decohabitat@gmail.com

Sébastien LASSEAUX **06 45 12 27 65**  
Benjamin LASSEAUX  
**06 85 31 17 65**

Peintures, Revêtements de sols et murs  
Placo-Plâtre - Enduits



Vous êtes artisan, commerçant, chef d'entreprise : merci de prendre contact avec la mairie pour que l'on puisse présenter votre activité à la commune !!



## LE RESPECT DE LA NATURE



Association « Entente des chasseurs de la rue des Fidèles »

Bonne nouvelle !...

Lors de la journée « Hauts de France propres », en mars avant le confinement, notre association s'est jointe à l'effort collectif comme l'année précédente et c'est avec une agréable surprise que nous avons ramassé 36 kilogrammes de déchets de tout ordre (dont 10 kilogrammes de verre et 5 kilogrammes de canettes alu) sur le même parcours de 6 kilomètres que l'année dernière.

Bonne surprise car l'année précédente nous avons collecté 65 kilogrammes de déchets : il y a donc moins de cochons à « deux pattes » même si le nombre de cochons sauvages (sangliers) grandit au détriment de nos agriculteurs !...

Espérons que ces civilités s'améliorent encore, pour la beauté de notre Thiérache.

E. Potentier  
Président de l'Entente

Dans la même thématique la commune vous donne rendez-vous le **dimanche 27 septembre à 9H00** sur la place afin de participer à l'opération nettoyons la nature. Des gants et sac poubelles seront à votre disposition.



# LA RENTREE DES ASSOCIATIONS

## L'Ensemble Vocal SEPTENTRION a choisi La Flamengrie.

Gratuité des activités pour les habitants de notre commune !

L'ensemble vocal Septentrion compte parmi les fleurons musicaux du chant choral amateur de notre région. Ce prestigieux ensemble a choisi d'élire domicile dans notre commune. Ce partenariat vient d'être renouvelé et pourrait être amplifié.

Une chorale d'une vingtaine de chanteurs amateurs dirigé par un chef de chœur, musicien professionnel (Pascal Devoudelle), un fort ancrage sur l'Avesnois/Thiérache, 30 ans d'existence. Voilà ce qu'est, sur le papier, l'ensemble vocal Septentrion.

L'aventure SEPTENTRION a commencé il y a plus de 20 ans par le rapprochement de 2 chorales : l'une basée à Hirson (l'Ensemble vocal de Thiérache) et l'autre à Avesnes/Helpe (l'Ensemble Vocal Vittoria). Ce rapprochement devient fusion en 2014 avec la création officielle de l'ensemble vocal Septentrion qui choisit d'établir ses activités à La Flamengrie (02), village équidistant entre la Thiérache et l'Avesnois. A l'occasion de cette fusion, l'ensemble s'enrichit d'une activité de cours de chant collectif pour des débutants désireux de découvrir la pratique vocal de façon originale et non contraignante. Depuis l'origine, l'ensemble est dirigé par Pascal Devoudelle, musicien professionnel, qui en devient le président lors de la fusion. Chanteur et membre du chœur régional des Hauts de France, c'est lui également qui anime l'atelier d'initiation au chant. Sous oreille professionnelle et bienveillante de Pascal Devoudelle, les participants découvrent progressivement le bonheur de chanter à travers les différents exercices vocaux et physiques proposés par le chef de chœur. Une initiation à la voix à raison de 45 minutes hebdomadaires durant un an qui permet à chacun de maîtriser les éléments essentiels du « bien chanter ».

**Atelier collectif d'initiation au chant** : Le mardi de 19h00 à 19h45, salle des fêtes de La Flamengrie - Reprise des activités le 6 octobre 2020

**Répétition de l'ensemble Septentrion** : Le mardi de 20h00 à 22h00, même endroit, reprise des activités le 8 septembre 2020.

Contact /renseignements :

[septentrionensemblevocal@gmail.com](mailto:septentrionensemblevocal@gmail.com)

Téléphone : 06 50 48 44 43

Facebook : septentrion ensemble vocal



Votre association Diamond dance à la Flamengrie vous propose des cours de danse enfants, ados et adultes.

Mélanie vous accueille le mercredi après-midi pour les enfants (à partir de 2 ans et demi) et ados (jusque 17 ans) à partir de 14h30 à la petite salle des fêtes de La Flamengrie.

Les adultes pour en remise en forme, step, gym et cardio, sont accueillis le mardi soir et mercredi soir

Contactez Mélanie au 06.42.81.35.17

## LE MARCHÉ

Suite à la démarche de notre Maire, depuis le 27 Août, un véhicule de la Boucherie Deflandre est présent sur le marché venant ainsi compléter l'offre du maraîcher et de notre apiculteur Flamengrois.

Rendez-vous les jeudis de 14H30 à 17H00.



## CÉRÉMONIE



Commémoration du 14 juillet en petit comité du fait des restrictions sanitaires. En présence de membres du Conseil Municipal, Jean FOURDRIGNIER, Maire, a déposé une gerbe, accompagné de Mme BERTRAND, Conseillère Départementale et de Mr BAUDRILLARD, Président de la Section Locale des A.F.N. Rendez-vous en 2021 pour, nous l'espérons, pouvoir se rassembler autour du traditionnel repas républicain.

# APPEL A CANDIDATURE POUR LA MISE EN PLACE DES COMMISSIONS EXTRA-MUNICIPALES

Le conseil municipal fidèle à ses engagements, souhaite vous impliquer dans la vie communale, en créant des commissions extra-municipales, vous trouverez la charte de fonctionnement ci-après, merci de faire part de votre candidature auprès du secrétariat de la mairie.

## CHARTRE DE FONCTIONNEMENT DES COMMISSIONS EXTRA-MUNICIPALES

### Article 1. Objectifs :

L'article L2143-2 du code général des collectivités territoriales permet la création de commissions extra-municipales consultatives.

La mise en place de commissions extra-municipales s'inscrit dans la politique de la Municipalité en matière de démocratie participative et de concertation avec les habitants.

Les commissions extra-municipales ont pour objectif d'associer les citoyens à la réflexion sur les grands thèmes de la vie communale. Elles leur permettent de s'informer sur les affaires de la commune, d'entretenir le dialogue avec leurs élus, de faire des propositions et d'émettre des avis sur les affaires communales.

Les commissions extra-municipales peuvent-être de 2 types :

- Temporaires lorsqu'elles sont relatives à un projet particulier
- Permanentes

Les commissions extra-municipales sont au nombre de quatre :

- affaires sociales présidée par Mme Odile CAPLAIN
- nature-environnement-agriculture-écocitoyenneté présidée par Mme Agnès ROUSSEaux
- jeunesse présidée par M. Jean-Charles COUPEZ
- hameaux présidée par M. Jean-Noël BERTRAND

Une commission est constituée dès que 6 personnes au moins s'en déclarent membres et limitée à 10 personnes.

**La participation aux commissions extra-municipales est volontaire, gratuite et bénévole.**

Le conseil municipal pourra créer d'autres commissions extra-municipales s'il estime nécessaire.

### Article 2. Rôle :

Les commissions extra-municipales siègent en assemblées sous la présidence d'un élu du conseil municipal. L'assemblée peut :

- proposer des sujets d'information et de discussion,
- élaborer des projets qui, après approbation par l'assemblée, seront soumis au conseil municipal,
- émettre des avis sur des questions ou des dossiers qui leur seront soumis par la municipalité, dans les domaines concernant exclusivement la vie de la commune.

Le conseil municipal étant seul compétent pour régler, par ses délibérations, les affaires communales, **les avis des commissions sont consultatifs**. Le président de chaque commission s'engage à informer ses membres des suites données par le conseil municipal aux différents avis et propositions.

### **Article 3. Composition des assemblées :**

Les assemblées des commissions sont ouvertes :

- à tout citoyen habitant la commune quel que soit son âge.
- à tout électeur de la commune.
- à tout propriétaire participant aux impôts directs de la commune.
- aux associations.

Des personnalités extérieures peuvent être invitées à titre d'expert.

### **Article 4. Inscription à l'assemblée d'une commission :**

Suite à appel à candidature, l'inscription à une ou plusieurs commissions se fait auprès du secrétariat de mairie aux jours et heures d'ouverture ou par mail auprès de l' élu référent.

Les membres sont désignés par délibération du Conseil municipal.

La durée de leur mandat est déterminée dès le début du fonctionnement de la commission. Elle expire au plus tard à la fin du mandat des élus du Conseil municipal.

### **Article 5. Périodicité :**

L'assemblée de chaque commission se réunit au moins deux fois par an et chaque fois que cela semble nécessaire aux participants.

### **Article 6. Présidence de l'assemblée :**

L'assemblée est présidée par l' élu municipal référent.

### **Article 7. Déroulement de l'assemblée:**

Les membres discutent de thèmes déterminés au préalable ou d'autres thèmes qui leur tiennent à cœur. Chacun doit garder à l'esprit qu'**aucune question d'ordre privé ne peut être abordée**.

La détermination de l'ordre du jour se fait sur la base des demandes exprimées par les participants de chaque commission, des sollicitations des élus ou d'autres instances, en prenant en compte le court, moyen et long terme, et bien sûr, l'actualité.

### **Article 8. Compte-rendu :**

Le compte rendu de chaque séance est rédigé par le président de la commission ou par un secrétaire de séance désigné par l'assemblée. Il est envoyé par mail aux membres de la commission et est mis en ligne sur le site internet de la commune.

### **Article 9. Exclusion :**

L'assemblée d'une commission se réserve le droit d'exclure de celle-ci un membre qui se montrerait discourtois ou menaçant.

### **Article 10. Modifications du règlement :**

Ce règlement peut faire l'objet de modifications qui seront soumises au conseil municipal sur proposition d'une commission extra-municipale.

### **Article 11. Application :**

Le présent règlement est applicable dès son adoption par le conseil municipal.

Chaque membre de commission extra-municipale s'engage à respecter la présente charte de fonctionnement, en y apposant ci-dessous sa signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

## INFOS DIVERSES

Dans l'objectif d'aider l'école dans la réalisation de projets scolaires.

L'A.P.E. organise une vente de flamiches et de tartes ardennaises (diamètre 22 cm) aux prix de : 5€50 l'unité ou 15 € les 3 (panachage possible).

Merci de remplir le bon de commande et de le rendre accompagné du règlement

Avant le **9 octobre** à l'école de La Flamengrie.

Livraison le **jeudi 15 octobre sur la place de la mairie**. *Merci pour votre participation*

---

Nom :	_____	Adresse	_____
N° Tel :	_____		_____
_____	Flamiche(s)	x 5,50 € =	_____ €
_____	Tarte(s) ardennaise(s)	x 5,50 € =	_____ €
_____	Lot de 3 : .... flamiche(s)	x 15 € =	_____ €
_____	.... tarte(s) ardennaise(s)		
		Total de :	_____ €

---

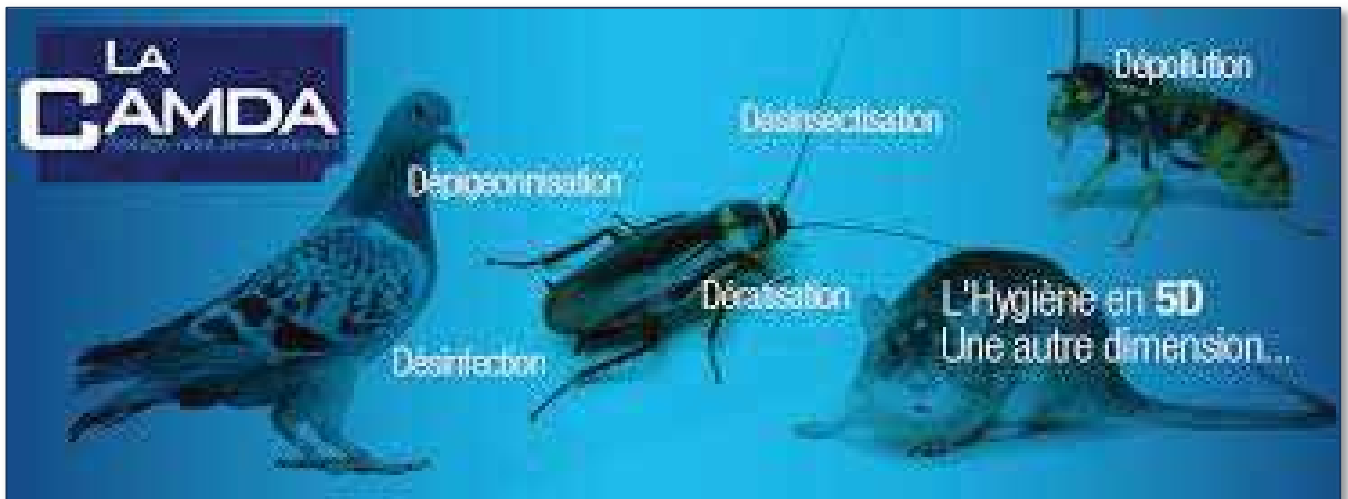


Suite aux derniers évènements concernant les actes de cruauté envers les équidés, la gendarmerie souhaite recenser les lieux de pâturage des animaux et les coordonnées de leurs propriétaires.

Merci de vous rapprocher au plus vite de la mairie.

La commune offre un masque en tissu par enfant de plus de 11 ans. Celui-ci est à venir récupérer à la mairie.





Si vous avez des soucis avec des nuisibles et des besoins de dératisation, désinsectisation...vous pouvez prendre contact avec la CAMDA au 03 26 04 74 00, un technicien local répondra à vos interrogations et pourra se déplacer.

**DÉCHARGER ET OUVRIR SON ARME**  
Lors de rencontres (promeneurs, chasseurs), lors du passage d'obstacle, lorsque l'on détache son chien, etc.

**MAÎTRISER SON TIR**  
Tir debout, fichant (vers le sol) et à courte distance (max. 30 m).

**ÊTRE VIGILANT**  
Surveiller son environnement en permanence.

**ÊTRE VISIBLE**  
Porter des vêtements de couleur vive même quand ils ne sont pas obligatoires.

**MANIPULER L'ARME CHARGÉE AVEC PRÉCAUTION**  
Ne pas laisser le doigt sur la détente en dehors du tir, ne jamais pointer vers les promeneurs, chasseurs, habitations, ou voies publiques, ne jamais courir avec.

## OUVERTURE DE LA CHASSE





Petit rappel des bonnes pratiques en cette période de reprise de l'activité de la chasse. Attention celle-ci n'est pas autorisée à moins de 150 m des habitations.

### CHASSE AU GRAND GIBIER EN BATTUE : LA RÈGLE DES 30°



Lorsque le chasseur prend son poste de tir, il doit définir une zone de tir sécurisée, en tenant compte de son environnement. Celle-ci est comprise entre deux angles de 30°.

## S.O.S.

Pompiers		18
Gendarmerie		17
S.A.M.U.		15
URGENCE		112



## COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

Ramassage hebdomadaire, chaque jeudi à partir de midi

## ENCOMBRANTS

A déposer à la déchetterie de LA CAPELLE

DECHETTERIES INTERCOMMUNALES DE LA THIERACHE DU CENTRE	VERVINS - SAINS-RICHAUMONT - LE NOUVION - LA CAPELLE	
	HORAIRES D'HIVER 1 <sup>er</sup> NOVEMBRE AU 31 MARS	HORAIRES D'ETE 1 <sup>er</sup> AVRIL AU 31 OCTOBRE
LUNDI	13 H 30 à 17 H	9 H à 12 H et 13 H 30 à 18 H
MARDI	9 H à 12 H et 13 H 30 à 17 H	9 H à 12 H et 13 H 30 à 18 H
MERCREDI	9 H à 12 H et 13 H 30 à 17 H	9 H à 12 H et 13 H 30 à 18 H
JEUDI	FERMETURE	
VENDREDI	9 H à 12 H et 13 H 30 à 17 H	9 H à 12 H et 13 H 30 à 18 H
SAMEDI	9 H à 12 H et 13 H 30 à 17 H	9 H à 12 H et 13 H 30 à 18 H
DI MANCHE	FERMETURE	
	FERMETURE DES DECHETTERIES LES JOURS FERIES	



Dans son engagement de développement durable et de réduction de son empreinte carbone, la commune vous propose de vous envoyer le bulletin municipal par mail, merci de prendre contact avec le secrétariat pour nous laisser vos coordonnées.



Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques ... ne peuvent être effectués que :

- Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 19h00,
- Les samedis de 9h à 12h et de 14h à 18h,
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.



N'hésitez pas à nous transmettre vos idées, vos remarques, vos suggestions ... Nous en tiendrons compte et essaierons de vous donner satisfaction.

Responsables d'Associations, transmettez-nous vos activités futures ou le compte-rendu de vos manifestations.

Pensez-y dès maintenant. Tout cela paraîtra dans le prochain numéro.

Merci de votre participation.

Les photos du bulletin municipal proviennent de crédit photos : Correspondant presse, et particuliers

Prochaine parution : Janvier 2021

Rédaction, Conception et réalisation du bulletin : La Commission Communication (Agnès Rousseaux, Vanessa Delcour-Gaudry, Jean Fourdrignier, Jean-Charles Coupez et Stéphane Cuisset)